

**FCBA**, Institut technologique de la filière bois,

a évalué l'entreprise désignée ci-après lors de l'**audit d'instruction** selon le programme de certification **BOIS DES ALPES™** v 2.1a du 01/09/2019, comprenant le référentiel de certification avec la grille d'évaluation adjointe, et selon le règlement d'usage de la marque collective en vigueur.

Société : **NEOFOR BONNEVILLE BETEMPS**

110, rue des Sarcelles  
74130 BONNEVILLE

Titulaire N° : **FCBA/BDA21-016**

pour le(s) site(s) de  
production ou de  
commercialisation : Unique et même adresse

<b>Activité(s)</b>	Sciages ; Séchage ; Rabotage ; Profilage ; Traitement de préservation
<b>Produit(s)</b>	Bois d'ouvrage revêtement murs et plafond intérieur ; Bois d'ouvrage revêtement murs et plafond extérieur ; Bois massif de structure ; Carrelet de menuiserie

Pour l'entreprise certifiée :

Nom et signature du représentant légal

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus dans les conditions prévues par le programme de certification de la marque Bois des Alpes™. La liste des entreprises et produits sous certification sont disponibles sur les sites Internet : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr) et <https://boisdesalpes.net>. Ce certificat est fondé sur un contrôle permanent et ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions qui seraient prises en cours d'année. Seuls les produits portant le logo de la marque peuvent se prévaloir du présent certificat

Numéro de Certificat : 0121/2021

Annule et remplace N° Néant

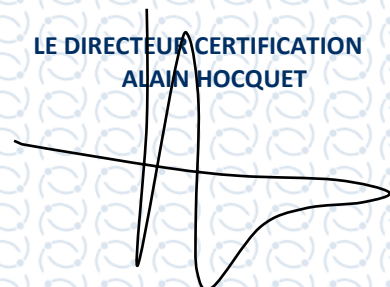
**Cycle N°1**

Date de décision : 02/09/2021

Date d'expiration : 01/09/2024

Nombre de pages : 2

LE DIRECTEUR CERTIFICATION  
ALAIN HOCQUET



Société :

**NEOFOR BONNEVILLE BETEMPS**

110, rue des Sarcelles

74130 BONNEVILLE

a procédé à la mise en place des engagements d'amélioration continue par entité(s) certifiée(s). L'avancement des actions prises en année n est audité lors de l'évaluation n+1. L'historique de ces engagements est précisé ci-dessous :

Site(s)	Cycle n°1	Améliorations
74130 BONNEVILLE	<b>Initial</b>	AC8 : Empreinte carbone (transformation locale et circuit court) dont le stockage de CO2 - Investissement de LEDING sur l'ensemble du site
		AC14 : Entretien du site où est basée l'entreprise - Certification Extincteur Q4 ET RIA Q5
	<b>Suivi 1</b>	
	<b>Suivi 2</b>	
	<b>Renouvellement</b>	

